

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2016

L'an deux mille seize, le jeudi onze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, BRAGANTI Karine, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, CARRION Adèle, GENTIL Franck, GUERRERO Elisabeth, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel.

Pas d'absent

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Date de convocation : le 3 février 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

*** projet bâtiment**

Rappel : Dans le cadre de la mise en place de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dispositif permettant de mettre les établissements publics en conformité avec la réglementation en vigueur, une réflexion "globale de rénovation et d'adaptation" a commencé au sein de la municipalité.

Sont ainsi envisagés :

- la réhabilitation du bâtiment de la poste (salle multifonction avec prise en compte PMR)
- le réaménagement de la mairie (l'accueil de l'agence postale communale, secrétariat de mairie, salle du conseil et salle des mariages avec prise en compte PMR pour le rez-de-chaussée et l'aménagement du deuxième étage (ascenseur)
- les circulations PMR pour les écoles.
- La sécurisation de la voie publique au centre du village.

Plusieurs dossiers de subvention auprès de différents organismes sont en cours de constitution et seront détaillés au fur et à mesure de leur évocation.

Cette réunion devrait entre autre permettre de définir :

- la faisabilité des travaux sur le plan financier sous condition d'obtention des subventions.
- leur ordre de réalisation avec phasage sur les années à venir.
- Définir les rôles.

1 Rappel du coût des différents travaux

Le coût du projet est important.

D'après les premiers chiffrages de l'architecte, les différents postes s'élèveraient à :

- aménagement des 2 étages de la poste	410 000 euros
- route	110 000 euros
- aménagement extérieur	45 904 euros
- aménagement extérieur mairie et école	137 792 euros
- bâtiment mairie salle de réunion	112 993 euros

- accueil bureau	146 607 euros
- étage mairie	488 344 euros
- école accessibilité extérieure et passerelle	217 196 euros
- accès intérieur	99 939 euros

Premières remarques : prévoir le déplacement de l'abri bus... étudier la possibilité de réduire les coûts.

2 Les contraintes

- Le transfert de l'APC dans les locaux de la mairie nécessitera rapidement des travaux déjà pour respecter la confidentialité dans les opérations postales effectuées par les citoyens ensuite pour assurer la pérennité du secrétariat de mairie, poste important. Dans un avenir proche, le bureau du maire sera reconverti en secrétariat de mairie dès que la formation du second agent de mairie sera effectuée. (Kate assurera la poste et des fonctions simples d'accueil mairie)
- Compte tenu des délais à respecter (et à combiner avec les délais ADAP), certaines demandes de subvention ont déjà été formulées en particulier pour la rénovation du bâtiment de la poste. Si la phase 1 devenait bâtiment mairie cela décalerait d'un an le début des travaux (subventions caduques à refaire l'année prochaine).
Il faudrait en outre passer par la location de bungalows (type Algéco) pour abriter temporairement le secrétariat de mairie et l'agence postale sur plusieurs mois voir un semestre engendrant une dépense importante qui grèverait considérablement nos budgets.
- L'idée de refaire à minima les locaux de la poste pour héberger ces deux entités le temps des travaux de la mairie est émise et serait nettement moins onéreuse que la location de bungalows.
- les prévisions d'effectif scolaires pour l'année 2016 / 2017 sont à la baisse, le seuil de 54 fatidique pour la suppression de classe risque d'être atteint. Cela remettra-t-il en cause les aménagements AD'AP prévus et programmés ?
- Les échéanciers ADAP que nous avons déposés peuvent-ils être remis en cause par une reprogrammation des travaux ?

3 La faisabilité des travaux compte tenue de la situation actuelle

- Nous pouvons démarrer les travaux avec une réserve de 300 000 euros
- Une opportunité se présente : En commençant rapidement la mise en place de l'ADAP nous pouvons bénéficier de "l'effet crise" pour mieux discuter avec les entreprises.
- Les prêts restent intéressants dans les taux si besoin est.

4 Questions diverses

Du tour de table effectué il en ressort :

- La fusion des travaux mairie/poste peut-elle modifier la voirie ? Cela sera à voir avec l'architecte.
- L'abri bus peut-il être déplacé sans qu'il soit détérioré ? Faut-il vraiment utiliser l'aile est à la poste ? la question sera aussi posée à l'architecte.
- Reste le devenir du terrain au centre du village (à aménager, vendre, construire ?)
- Les nouveaux bâtiments vont entraîner des coûts de fonctionnement supplémentaires (électricité, chauffage, entretien d'ascenseur...)

5 conclusions

Une solution pour un projet cohérent et logique est en faveur de l'aménagement en plusieurs phases pour d'abord la réhabilitation de l'ancienne poste puis de la mairie qui pourra s'installer dans la salle durant les travaux mais il faudra que la commission bâtiment se réunisse pour redéfinir un cahier des charges avec l'architecte.

Des **bases de réflexion et de travail** pour le groupe de travail constitué par la commission bâtiment étroitement associée à l'architecte :

* **une baisse du coût des travaux**

- L'aménagement du rez-de-chaussée de la poste sans le haut ou séparément en supprimant l'ascenseur avec une salle de réunion et une salle socioculturelle indépendantes, si cela est possible au regard des normes ADAP, sécurité (issues de secours)etc. et conforme pour l'obtention des subventions
- négocier à la baisse les frais de l'architecte

* **Elaborer un nouveau cahier des charges** en réduisant certains travaux et notamment l'aménagement extérieur. Revoir le type de chauffage,....

* **Suivre la chronologie des formalités :**

- le dépôt du PC
- identifier les bureaux des subventions
- Lancer l'appel d'offres pour une commission en juillet au plus tard et que les travaux débutent en octobre et sur des tranches conditionnelles (faire bloquer les prix avec des clauses sécurisantes).
- Quelle accessibilité pour l'école ?

Une réunion est à prévoir avec l'architecte Monsieur Bruno Quemin un lundi voire plutôt un jeudi à 18h

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h.

Le prochain conseil aura lieu le
Jedi 25 février 2016 à 20h30